

visant à inclure les enfants adoptés de moins de 13 ans. J'ai des réserves cependant en ce qui concerne l'enseignement des langues. Le comité a recommandé que l'enseignement de l'anglais ou du français soit accessible à tous les immigrants, sans tenir compte du sexe, de l'état matrimonial ou familial. Il devrait en être ainsi, mais malheureusement le gouvernement a décidé de ne pas agir. Il a simplement énuméré les ressources disponibles et pris note des plaintes relativement aux services offerts aux femmes immigrantes qui ne profiteraient pas toutes des mêmes possibilités. Les femmes immigrantes n'ont pas été les seules à se plaindre, il y a eu aussi tous les organismes féminins. Parce qu'elle n'est pas le soutien de famille, la femme immigrante se voit privée de l'accès à l'enseignement des langues. Elle réussit quand même à trouver du travail, et on lui dit alors qu'elle doit avoir une formation linguistique parce qu'elle a réussi à trouver un emploi. Et pourtant, elle peut être très mal payée parce qu'elle n'a ni l'anglais ni le français, et qu'elle ne peut pas se présenter à des emplois nécessitant l'une des langues officielles. Malheureusement, le gouvernement se satisfait du *statu quo*.

Nous avons vu des améliorations considérables dans l'ensemble. Le gouvernement a accepté diverses recommandations importantes. Je voudrais toutefois mentionner quelques préoccupations que nous ont signalées divers groupes de citoyens. La *Evangelical Fellowship of Canada* s'inquiète de ce que l'on ne tienne aucun compte de la diversité religieuse. Le rapport est beaucoup trop axé sur les droits des particuliers et ne tient pas compte du fait que les individus vivent en communauté. Ils ne sont pas isolés, mais leur statut et leur contribution à la société sont profondément influencés au niveau de l'activité collective par des gens qui partagent des croyances, et qui ne sont pas de simples atomes isolés de la société.

Les groupes intéressés par des valeurs estiment qu'on ne prend pas assez au sérieux les croyances religieuses dans les institutions. Il n'est pas juste par exemple que seuls les employeurs soient obligés de tenir compte des croyances de leurs employés; il faudrait reconnaître aussi que les employeurs eux-mêmes ont collectivement des croyances religieuses. Grâce à eux, on a des services sociaux, des missions, des groupes d'intérêt public, des éditeurs, des sociétés d'aide à l'enfance. Ils se soucient par exemple de permettre à l'association *Jewish Family Services* de continuer à placer des enfants dans des familles juives. Ils s'inquiètent de leur statut juridique.

Les exigences professionnelles édictées de bonne foi ne tiennent pas compte quelque fois du fait que ce n'est pas une exception qu'il faudrait faire, mais qu'il faudrait comprendre que la communauté en question a une contribution réelle à faire et qu'il est raisonnable d'attendre que les gens qui y travaillent partagent ces points de vue.

L'association *Citizens for Public Justice* a un certain nombre de préoccupations analogues en matière de droits communautaires collectifs. Elle demande que les organismes religieux soient traités sur le même pied en dépit de leurs divergences, et placés au même rang que les organismes séculiers et que les particuliers ne soient pas seuls libres de distinctions injustes. Ils prétendent que la liberté d'association, la liberté de conscience et la liberté de religion devraient être garanties non seulement sur le plan personnel mais aussi sur le plan collectif.

Quand il s'agit de financer des projets d'expansion économique, des initiatives artistiques, des secours aux réfugiés ou des services sociaux, les organismes non gouvernementaux ne devraient pas être tenus de sacrifier leurs valeurs ou leurs

croyances. Je dois dire que je compatis à titre de sociale-démocrate et de sociologue avec ceux qui déplorent que nous ne nous préoccupions pas suffisamment des besoins communautaires. Nous sommes parfois trop orientés vers les besoins étroitement personnels. Nous avons cependant des collectivités qui font partie de notre trame sociale et leurs besoins doivent être respectés.

Avant de terminer, je voudrais aborder une autre question qui n'a pas été traitée de façon satisfaisante dans ce rapport, soit l'égalité économique. Les recommandations du sous-comité tendent à supprimer les obstacles. Il est beaucoup plus modeste en fait de mesures positives de rattrapage.

• (1740)

Dans notre société, il y a encore des écarts énormes entre revenus et richesses. Il y a, par exemple, des différences énormes entre la femme autochtone qui n'a pas d'emploi et qui s'occupe de ses enfants—et beaucoup d'entre elles vivent dans le plus grand dénuement—et l'homme de carrière libérale ou dirigeant d'entreprise qui touche un revenu très élevé. En fait, les écarts entre ces groupes s'élargissent aujourd'hui dans notre société. Il n'y a rien à faire, les enfants de la femme autochtone dont je parlais ne peuvent vraiment pas lutter à armes égales avec les enfants du blanc beaucoup plus favorisé.

Ces différences se traduisent dans les mesures qui augmentent la taxe de vente et qui désindexent les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant, alors que l'exemption des gains en capital élargit considérablement les privilèges de ceux qui n'en ont pas besoin.

Il y a encore de nombreuses couches de notre société qui vivent dans la pauvreté, et il y a des barrières économiques énormes qui les empêchent de développer leurs talents et d'atteindre à un niveau de vie correct. Il y a un taux de chômage de 10 p. 100 et les travailleurs pauvres gagnent très peu. Il y a le piège du bien-être social qui se referme sur les assistés sociaux, même quand ils voudraient travailler.

Beaucoup de gens sont sans foyer et doivent faire la queue aux banques d'aliments pour avoir à manger. Il y a une grave pénurie de logements à prix abordable. Les dispositions du rapport ne traitent pas de ces questions.

C'est parler à côté du sujet que de prétendre que le pauvre qui dort dans un refuge ne subira pas de discrimination le lendemain quand il cherchera du travail. Celui-là n'aura pas autant de force pour chercher du travail quand il vit une pareille vie.

Ce n'est pas en supprimant ces barrières juridiques et en instituant des programmes à leur intention qu'on va régler les problèmes des miséreux.

Le rapport *Cap sur l'égalité*, cherche à brosser le tableau d'un avenir brillant, mais il faut comprendre que le soleil ne luit par également pour tous nos citoyens. Il y a un million d'enfants pauvres au Canada. Il y a des femmes âgées pauvres, et des femmes autochtones pauvres que la pollution a privées de leur gagne-pain.

La prochaine étape à franchir sur la voie de l'égalité est beaucoup plus difficile: c'est la suppression des barrières économiques, qui permettra à tous les enfants de disposer pendant